



Formation postdoctorale – Bourse de transition de carrière National Institutes of Health (NIH) – FRQS (Phase 1)

Catégorie de programmes : Bourses de formation

Date limite

Dépôt de la demande: **17 octobre 2016, 16h30**

Ce programme en deux phases s'adresse aux stagiaires de recherche qui souhaitent parfaire leur formation au National Institutes of Health (NIH) avant de poursuivre une carrière de chercheur indépendant au Québec.

Responsable du programme

Lyse Bourbonnais
514 873-2114
poste 1224

lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Note importante : Il est de la responsabilité du candidat de choisir le bon programme et le bon formulaire pour sa demande de bourse. Aucun transfert de programme ne sera effectué suite à l'examen de l'admissibilité du dossier.

OBJECTIFS

Ce programme de bourse de transition a pour but d'établir un parcours de carrière à long-terme pour des stagiaires de recherche québécois ayant des aptitudes scientifiques exceptionnelles et de s'assurer que ceux-ci reçoivent le support nécessaire lors de leur retour au Québec pour poursuivre leur carrière en tant que chercheur indépendant.

Ce programme, d'une durée de 5 à 6 ans se divise en 2 phases :

- La phase 1 consiste en une formation postdoctorale / développement de carrière au NIH d'une durée de 2 à 3 ans;
- La phase 2, d'une durée de 2 à 3 ans, a pour but de faciliter le retour au Québec du chercheur après sa formation au NIH afin qu'il puisse débiter sa carrière comme chercheur indépendant (position facultaire dans une université ou centre de recherche du Québec). Cette phase 2 comprend un support salarial (bourse de carrière) et une subvention de fonctionnement. La phase 2 sera lancée au cours de l'été 2017.



ADMISSIBILITÉ

Candidats visés	<ul style="list-style-type: none"> détenteurs d'un diplôme de doctorat (Ph. D.). Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat au maximum 2 ans avant le 15 octobre 2016 (sauf pour une demande de renouvellement) <p>Un candidat ayant bénéficié d'un congé parental après le doctorat verra cette période prolongée d'un maximum d'un an</p> <ul style="list-style-type: none"> citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec (voir section 2.1 des Règles générales communes) <p>Ce statut doit rester en vigueur durant toute la durée de la bourse</p> <p>Ne sont pas admis : les détenteurs d'un poste universitaire</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> poursuivre à temps plein une formation postdoctorale en recherche en santé humaine; être dirigé par un chercheur principal dont le laboratoire ou la clinique est situé sur un des campus de recherche du NIH (celui-ci doit être identifié avant de soumettre le formulaire de demande); dans le cas où le candidat n'a pas déposé sa thèse de doctorat au moment de la demande, fournir une attestation du dépôt de la thèse au 30 septembre 2017
Formation de base en éthique de la recherche	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous titulaires d'un octroi du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> avec des sujets humains vivants sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne <p>Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de programme de formation en éthique de la recherche.</p> <p>Les titulaires d'un octroi doivent avoir réalisé cette formation de base dans l'année suivant la réponse positive du FRQS concernant leur bourse.</p> <p>Par ailleurs, lorsque celle-ci est disponible, le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à suivre, en plus de la formation de base en ligne, une formation en éthique de la recherche d'un crédit.</p>



DOCUMENTS EXIGÉS

Au 17 octobre 2016, 16h30

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté

Aucune lettre de recommandation ne sera acceptée

Transmission via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.

Candidats

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien**), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** de demande *Formation postdoctorale (citoyens canadiens ou résidents permanents)*
- relevés de notes officiels du doctorat (sauf pour demande de renouvellement)
- copies des avis d'attribution de toutes les bourses, prix et distinctions reçus y compris les bourses obtenues du FRQS
- accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication
- copie de la carte d'assurance maladie valide du Québec ou autre document officiel permettant de confirmer la résidence au Québec (sauf pour demande de renouvellement)
- copie de la carte de résident permanent ou preuve que la demande a été faite, s'il y a lieu
- copie du certificat de sélection du Québec (CSQ), s'il y a lieu

Directeurs de recherche (et codirecteurs, s'il y a lieu)

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien**), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** du directeur (et du codirecteur, s'il y a lieu)



Après le 17 octobre 2016

Transmission par courriel (documents PDF seulement)
La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents

Mise à jour	<p>Mise à jour des articles dans une revue scientifique avec comité de lecture permise jusqu'au 30 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les notifications de l'éditeur des articles soumis ou acceptés pour publication • Envoyer le tout en un seul document PDF à la responsable du programme. Identifier le document PDF avec votre nom et numéro de dossier
Accusé de réception	Les candidats seront avisés par courriel en novembre de la réception de leur demande.
À l'entrée en vigueur de la bourse (et annuellement par la suite)	<p>Au moment de l'entrée en vigueur de sa bourse et annuellement par la suite, le candidat devra fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une confirmation écrite du début ou de la poursuite de ses travaux de recherche de la part du directeur de projet par courriel à la personne responsable du programme
Avant le début de la seconde année de bourse	<p>Pour débiter la seconde année de sa bourse, la personne titulaire de l'octroi devra fournir (par courriel, en 1 seul document PDF):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les certifications de formation en éthique (niveaux 1 et 3), s'il y a lieu

LIEU DE FORMATION

Choix du lieu de formation	Laboratoire ou espace clinique situé sur les campus du National Institutes of Health (NIH)
Engagement du lieu de formation (partenaire)	<p>Le NIH s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nommer le stagiaire de recherche comme chercheur invité (<i>Supplemental visiting Fellow</i>) selon les critères décrits dans le manuel de politique du NIH • Fournir de l'assistance dans l'obtention du permis de travail approprié pour le stagiaire de recherche • Après approbation du directeur scientifique, un laboratoire ou un espace clinique sera offert aux stagiaires de recherche, ainsi que l'accès aux banques de données, aux ordinateurs et autres ressources scientifiques pertinentes, tel que permis aux postdoctorants réguliers • S'assurer que les stagiaires de recherche et leurs mentors connaissent les directives du NIH concernant la supervision et l'évaluation de progrès du programme postdoctoral concerné



DURÉE DE LA BOURSE

Date d'entrée en vigueur	Entre mai et octobre 2017, le 1^{er} du mois
Durée (Phase 1)	2 ans , avec possibilité d'une 3^e année suite à l'évaluation d'une demande de renouvellement (le renouvellement ne peut être demandé qu'une seule fois)
Congés parentaux	<p>Conformément à la section 6.13 des Règles générales communes, la personne titulaire d'un octroi peut bénéficier d'un report de versement de sa bourse pendant un congé parental (maternité, paternité ou adoption) et ce, pour une période maximale de 12 mois. De plus, pendant cette période de report, la personne titulaire d'un octroi peut obtenir un complément de bourse pour le congé parental pour une durée maximale de 6 mois, à condition de détenir la bourse du FRQS depuis au moins 4 mois, à moins qu'elle ne bénéficie déjà d'une autre bourse du FRQS.</p> <p>La personne titulaire de l'octroi devra informer par courriel le FRQS de son intention de se prévaloir d'un complément de bourse pour congé parental et devra joindre à ce courriel une attestation de son directeur de recherche confirmant l'interruption de sa formation pour un congé parental ainsi qu'une confirmation du médecin de la date approximative de l'accouchement.</p> <p>Le congé de paternité ne peut débuter qu'une semaine après la naissance d'un enfant. La personne titulaire de l'octroi devra joindre à sa demande une copie du certificat de naissance.</p>
Congés de maladie ou autres	La personne titulaire de l'octroi peut se prévaloir d'un report de sa bourse pour raisons de maladie ou autres raisons prévues par la <i>Loi sur les normes du travail</i> selon les modalités décrites à la section 6.14 des Règles générales communes . La personne titulaire de l'octroi devra informer par courriel le FRQS de son intention de se prévaloir d'un tel congé. Les versements de la bourse seront interrompus pendant cette période.

MONTANT DE LA BOURSE

Montant	<p>Entre 44 000 \$ et 59 000 \$ US par année</p> <p>Un maximum de 6 bourses (phase 1) sera octroyé</p>
Gestion	La bourse est payée par versements à la personne titulaire de l'octroi à l'adresse de son lieu de formation.
Impôt sur le revenu	<p>La personne titulaire de l'octroi est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du FRQS. Le FRQS n'effectue aucune retenue à la source sur les sommes versées au cours de l'année d'imposition concernée.</p> <p>La date du versement détermine l'année durant laquelle la personne titulaire de l'octroi doit déclarer le montant des versements comme revenu à des fins d'impôt personnel.</p>



Les formules T4A de Revenu Canada et le relevé 1 de Revenu Québec sont envoyés à l'adresse de correspondance de la personne titulaire de l'octroi (celle indiquée dans le module Gérer mon financement du Portfolio électronique du FRQS) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée.

L'information fournie dans les règles du programme est à titre indicatif seulement. Le FRQS se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

Frais indirects de recherche

Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

AUTRE FINANCEMENT

Cumul de bourses

Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Les titulaires d'un octroi du FRQS ayant sollicité et obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS doivent en informer le FRQS et décliner la bourse du Fonds et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du FRQS, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.

Frais de relocalisation et de déplacement

La personne titulaire de l'octroi pourra bénéficier du remboursement de ses frais de relocalisation au début et à la fin de la phase 1 de la bourse, et ce jusqu'à un maximum de 3 000 \$ US.

De plus, chaque année, le remboursement de frais de déplacement (classe économique) pour aller au Québec sera offert, sur présentation de pièces justificatives, sans excéder 2 voyages aller-retour par an.

Avantage sociaux

L'assurance santé standard du *Foundation for Advanced Education in the Sciences (FAES)-NIH* sera payée par le FRQS pour la personne titulaire de l'octroi et sa famille (si applicable).



ÉVALUATION

Procédure	Tous les dossiers sont évalués par un comité d'experts dont les membres représentent les diverses disciplines et méthodologies de recherche en santé.	
Critères et pondération	Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	30
Première demande	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté et concision de la problématique de recherche • Clarté et concordance des hypothèses et objectifs • Pertinence des méthodes et analyses • Faisabilité • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances 	6 6 6 6 6
	Aptitudes et expériences	40
	<ul style="list-style-type: none"> • Publications • Conférences, présentations et réalisations de stages de formation 	30 10
	Qualité du lieu de formation	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Justification du candidat de son choix de lieu de formation • Qualité du dossier de publications du directeur en lien avec la formation d'étudiants 	5 10
	Excellence du dossier universitaire	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses, prix et distinctions 	15
Critères et pondération	Évolution du projet de recherche depuis le début de la formation postdoctorale	60
Demande de renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'avancement du projet compte tenu de la méthodologie et de la discipline • Justification du renouvellement et potentiel de réussite • Évaluation de l'étudiant par le directeur de recherche 	20 20 20
	Réalisations depuis le début de la formation postdoctorale	40
	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences et présentations • Publications 	20 20



ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux **Règles générales communes**, la **Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés** et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DU CODIRECTEUR

Le directeur de recherche et codirecteur s'engagent à :

- encadrer les travaux de la personne titulaire de l'octroi et à lui donner les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec
- veiller à ce que la personne titulaire de l'octroi les respecte également.

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document **Mobilisation des connaissances** dans la boîte à outils".



MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Admissibilité
- Documents exigés
- Durée de la bourse
- Mobilisation des connaissances

BOURSES EN PARTENARIAT

National Institutes of Health (NIH)